

solder ces lourds reliquats de comptes encourus par nos prédécesseurs, il n'existait aucune disposition législative. Il fallait, pour l'honneur de la province, recourir au seul moyen que la constitution nous permettait d'employer : le mandat spécial.

Jamais ce recours n'a été employé plus légitimement et il sied mal à nos adversaires, en présence d'une situation financière qu'ils ont eux-mêmes créée, de proclamer, comme ils l'ont fait dans la presse et dans les assemblées publiques, une prétendue violation de la constitution, et de se dire scandalisés d'un acte légitime, accompli pour le bien public, afin d'éteindre un surcroît de dépenses accumulé par le fait de leurs propres extravagances. Leur critique est d'autant plus injuste, qu'en dépit de leurs principes sciemment erronés, ils ont eux-mêmes, avant leur chute, comme je l'ai démontré, émis des mandats spéciaux pour l'énorme montant de \$303,000 00, afin de solder des dettes créées sans l'autorisation législative, qu'une économie judicieuse aurait pu leur faire éviter. S'il nous a fallu en compléter le paiement par le seul moyen que la loi nous permettait d'employer, il ne leur appartient pas de nous en faire un reproche.

L'ANNÉE COURANTE.

On verra par l'examen de l'état indiquant les mandats spéciaux émis depuis le 1er juillet dernier et du budget supplémentaire pour l'année courante, soumis à cette Chambre, que certains services nécessiteront quelque augmentation sur le montant qui leur avait été assigné dans le budget pour l'année courante, à cause de besoins urgents qui ont surgi depuis la dernière session.

Mais, d'autre part, ce surcroît de dépenses sera, j'en ai la ferme confiance, amplement compensé par la diminution de la dépense et l'augmentation du revenu dans d'autres services. Ainsi, il est plus que probable que les frais occasionnés par la dette publique sont à peu près \$30,000 moins élevés que le montant voté pour cet objet, cette différence étant due à la réduction du nombre des obligations de l'emprunt de 1880, soumises au tirage, qui seront rachetées à cause du fait qu'un bon nombre d'entre elles ont déjà été rachetées dans les opérations de la conversion de la dette.